

## Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

### 1) Cadre général du Budget primitif

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte, elle sera disponible sur tableau d'affichage du Syndicat.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année et le 30 avril en cette année de renouvellement des organes délibérants.

Le Budget Primitif a été approuvé le 22 février 2021 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux.

### 2) Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2021 est réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 8 février 2021, a été voté le 22 février 2021 par le Comité Syndical.

Le Budget Primitif 2021 se caractérise par la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus,
- Contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt
- Mobiliser des subventions auprès de l'Europe, l'Etat, le Département, la Région et enfin l'Agence de l'Eau Seine Normandie, autant que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité :

- Gestion des affaires courantes (Fonctionnement)
- Préparer l'avenir (Investissement)

#### 2-1 - Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien de notre collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents. C'est un peu comme un budget de famille : les salaires et toutes dépenses quotidiennes de l'autre.

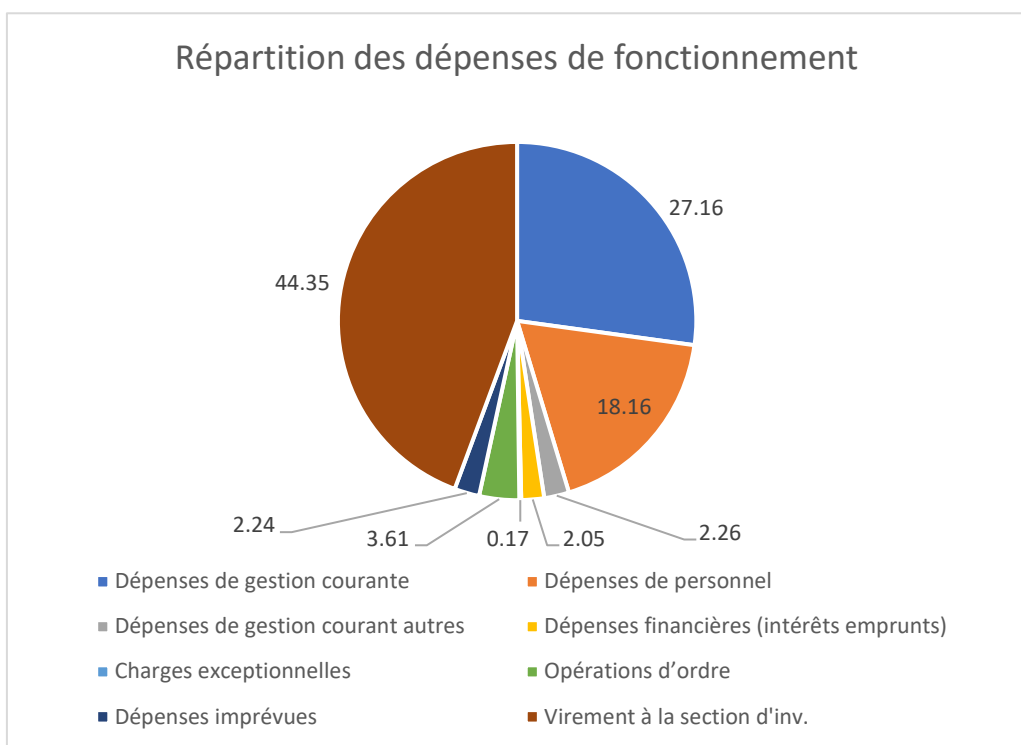
**Les recettes** de fonctionnement correspondent aux participations des collectivités (Communautés de communes et syndicat d'eau et d'assainissement), les subventions citées plus haut.

Pour 2020 le budget de fonctionnement prévu est de 1 185 867.72 €, dont 476 956.89 € de résultat d'exploitation reporté.

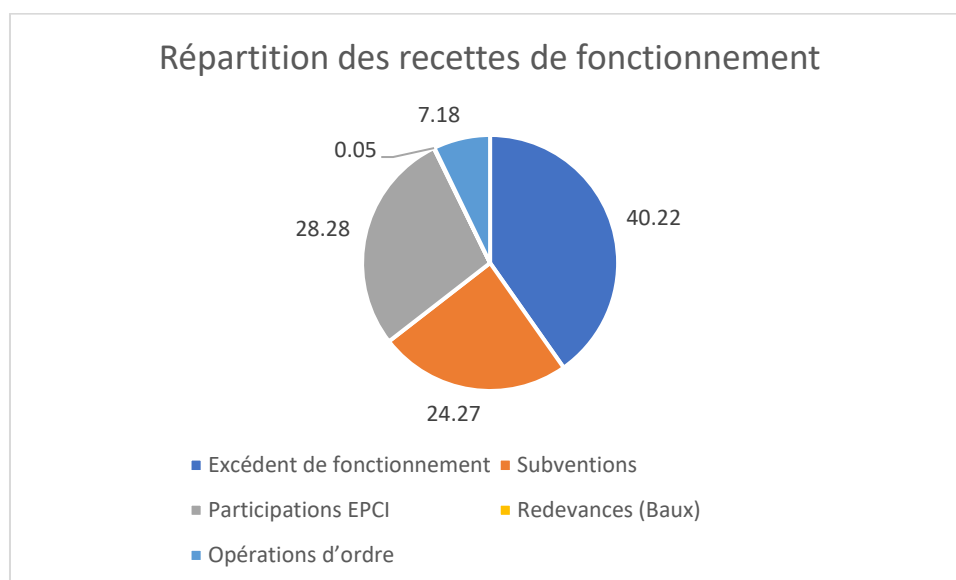
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des aménagements d'hydraulique douce et d'hydraulique structurant, l'implantation des aménagements d'hydraulique douce, la réhabilitation de mares et l'aménagement de zones humides... Et les intérêts d'emprunts à payer.

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement

Dépenses		%
Dépenses de gestion courante	322 135.19 €	27.16
Dépenses de personnel	215 300.00 €	18.16
Dépenses de gestion courant autres	26 800.00 €	2.26
Dépenses financières (intérêts emprunts)	24 329.52 €	2.05
Charges exceptionnelles	2 000.00 €	0.17
Opérations d'ordre	42 814.62 €	3.61
Dépenses imprévues	26 514.45 €	2.24
Virement à la section d'inv.	525 973.94 €	44.35
	1 185 867.72 €	100.00



Recettes		%
Excédent de fonctionnement	476 956.89 €	40.22
Subventions	287 795.00 €	24.27
Participations EPCI	335 380.51 €	28.28
Redevances (Baux)	630.00 €	0.05
Opérations d'ordre	85 105.32 €	7.18
	<b>1 185 867.72 €</b>	<b>100.00</b>



## 2-2 - Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il regroupe :

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structure en cours de création.

**En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Les programmes d'investissement sont discutés lors des débats d'orientation budgétaire.

### Liste des programmes en cours :

Opération d'équipement n° 46 : Acquisition de zones humides

Opération d'équipement n° 49 : Travaux sur aménagements existants

Opération d'équipement n° 50 : Etudes complémentaires SAGE de l'Yères

Opération d'équipement n° 52 : Culture du risque : Equipement d'alerte sur les ouvrages existants

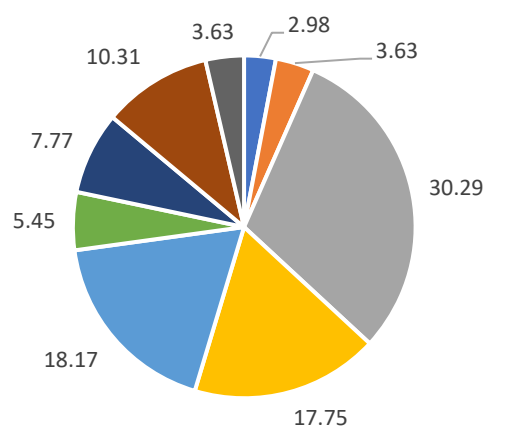
Opération d'équipement n° 56 : Travaux sur zones humides

Pour 2021, le budget d'investissement prévu est de 825 346.88 €

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement sont :

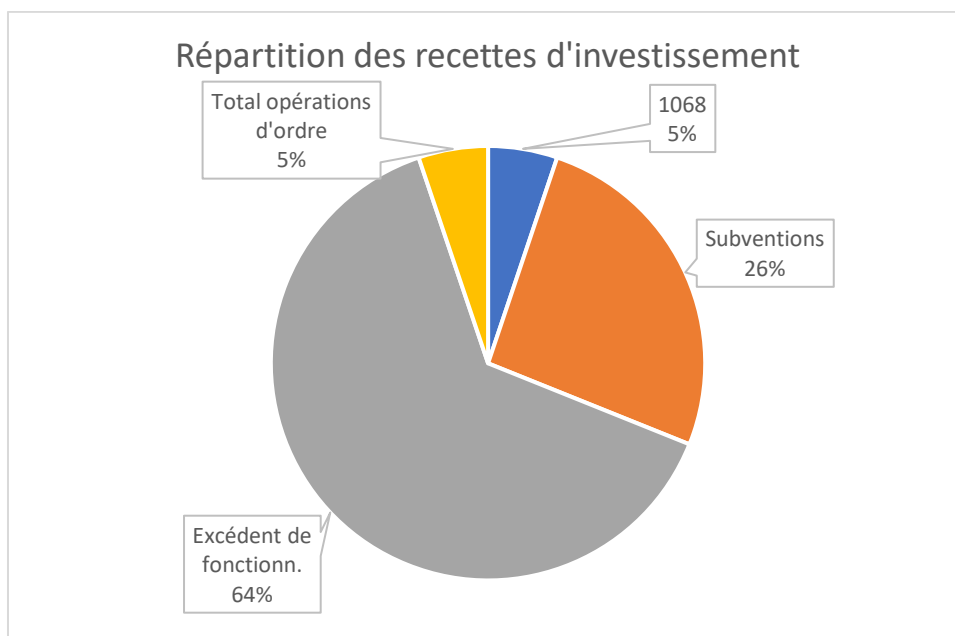
Dépenses		%
Déficit d'investissement	24 562.32 €	2.98
Matériel informatique	30 000.00 €	3.63
Frais d'études	250 000.00 €	30.29
Terrain	146514.11	17.75
Travaux sur aménagements exist.	150 000.00 €	18.17
Culture du risque	45 004.00 €	5.45
Dépenses financières (Capital emprunts)	64 161.13 €	7.77
Opérations d'ordre	85 105.32 €	10.31
Dépenses imprévues	30 000.00 €	3.63
	825 346.88 €	100.00 €

Répartition des dépenses d'investissement



- Définit d'investissement
- Frais d'études
- Travaux sur aménagements exist.
- Dépenses financières (Capital emprunts)
- Dépenses imprévues
- Matériel informatique
- Terrain
- Culture du risque
- Opérations d'ordre

Recettes		%
1068	42 558.32 €	5.16
Subventions	214 000.00 €	25.93
Excédent de fonctionn.	525 973.94 €	63.73
<i>Total opérations d'ordre</i>	<b>42 814.62 €</b>	5.19
<b>Total dépenses d'investiss.</b>	<b>825 346.88 €</b>	100.00



Criel sur Mer, le 25 février 2021

Le Président,  
Christophe GUILBERT

